

# BULLETIN MUNICIPAL DE FÉLINES

<http://www.mairie-felines.fr>

# LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

L'Équipe Municipale a le plaisir de vous adresser la 5ème édition du bulletin municipal dans lequel nous voulons comme à l'habitude vous donner l'état budgétaire 2018 et la situation financière de la commune. C'est aussi l'occasion pour nous de vous faire part de l'ensemble des projets d'investissement pour l'année en cours.

En 2018 nous prévoyons de refaire la toiture de l'ancien couvent dans le bourg qui présente de nombreuses faiblesses. C'est une première étape d'un long programme de travaux que nous sommes en train de construire. En effet, l'intérieur du bâtiment commence à se dégrader et les appartements présents nécessitent une réhabilitation totale. Nous prévoyons également d'aménager la partie atelier en logements, d'où une prévision de 7 logements avec une chaufferie collective



pour l'ensemble et une salle d'expositions dans l'ancienne chapelle. Le logement prévu au rez de chaussée sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nous envisageons l'accessibilité de l'école et de la salle polyvalente aux personnes à mobilité réduite, pour cela nous prévoyons de goudronner la cour de l'école avec un revêtement doux.

D'autres investissements sont prévus : la fin des travaux de l'atelier intercommunal sur Sembadel-Gare partagé avec la commune de Sembadel ; la création d'une piste forestière sur La Soucheyre-Peygut-Champvieille ; l'achat d'un mini bus pour le transport scolaire ou encore la création de plateformes pour les containers à poubelles dans les villages, seulement les orages de ces derniers jours ont occasionné d'importants dégâts de voirie sur la commune et nous aurons donc à déterminer des priorités d'intervention en fonction de notre capacité budgétaire.

Notre action porte aussi sur l'avenir de notre commune et de ce territoire. Nous devons constamment veiller aux différents services apportés et pallier à leur manque parfois. L'installation d'un dépôt de pain à l'agence postale en est la preuve. Nous avons également engagé un travail sur l'urbanisme en élaborant un document d'urbanisme et en l'occurrence une carte communale partielle. Cette réalisation pourra permettre une dynamique de construction et de développement à notre commune. Elle a pour but aussi de déterminer les zones constructibles à vocation économique et d'habitat en respectant les zones agricoles, forestières ou humides présentes à ce jour de manière à ne pas déstabiliser les exploitations existantes et les usages.

A présent je vous souhaite une très bonne lecture de ce bulletin en espérant qu'il vous apporte toutes les informations de la vie de notre commune et de l'action de l'Équipe Municipale. Je remercie la commission communication pour son dévouement et la qualité de son travail.

Très cordialement

**Philippe MEYZONET**  
Maire  
Vice Président de la Communauté  
d'Agglomération du Puy en Velay

# LE BUDGET

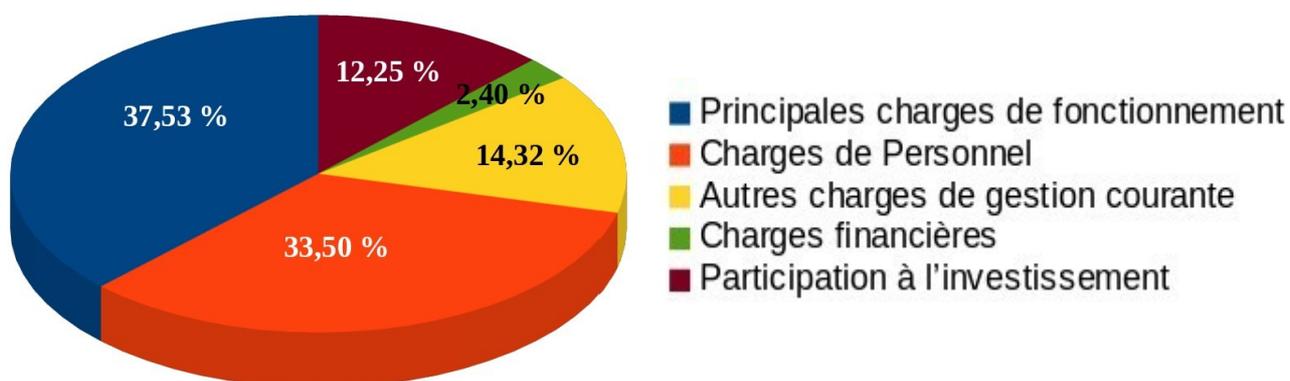
Le budget primitif est voté par le Conseil Municipal. Il est adopté le **6 avril 2018**.

## Fonctionnement

### 1° Les dépenses (liste non exhaustive)

Les principales charges de fonctionnement à caractère général	
Électricité, eau	15 000,00 €
Combustibles	8 543,69 €
Prestations de services (contrats déneigement, ramassage, informatique, éclairage public...)	8 000,00 €
Fournitures administratives, scolaires, voirie, entretien, petits équipements...	9 000,00 €
Frais postaux et télécommunication...	4 000,00 €
Transports scolaires (hors ramassage)	1 000,00 €
Entretien des bâtiments, réparations des bâtiments et voiries	13 600,00 €
Maintenance (informatique et divers)	5 000,00 €
Primes d'assurance	10 000,00 €
Administration des impôts	4 500,00 €
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (notaires...)	3 000,00 €
Publicité, publications, relations publiques	10 000,00 €
Remboursement de frais engagés avec la commune de Sembadel	22 400,00 €
<b>Les charges à caractère général représentent au total la somme de</b>	<b>133 264,69 €</b>
Les charges de personnel	
Personnel titulaire et non titulaire	119 000,00 €
Les autres charges de gestion courante	
Indemnités des élus	18 000,00 €
Subvention de fonctionnement aux associations	8 000,00 €
Contributions aux organismes de regroupement (régie des transports, CCAS...)	8 000,00 €
<b>Les autres charges de gestion courante représentent au total la somme de</b>	<b>50 865,00 €</b>
Les charges financières	
Intérêts des emprunts	8 520,00 €
Participation à l'investissement	
Virement à la section d'investissement	43 500,00 €

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 355 149,69 €**



## 2°) Les recettes (liste non exhaustive)

<b>Résultat</b>	
Résultat antérieur reporté	17 256,69 €

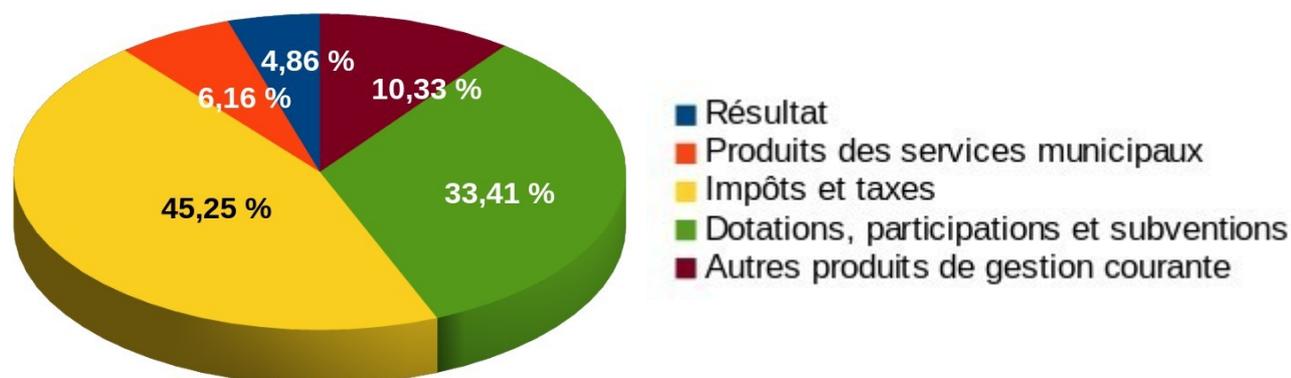
<b>Les produits des services municipaux payants</b>	
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements	5 000,00 €
<b>Les produits des services représentent au total la somme de</b>	<b>21 874,00 €</b>

<b>Les impôts et taxes</b>	
<b>FNGIR</b> (Fonds Nationaux de Garantie Individuelles des Ressources)	21 823,00 €
<b>FPIC</b> (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)	6 600,00 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	5 000,00 €
Impôts locaux (soit une moyenne de 342,02 € par habitant)	105 000,00 €
Attribution de compensation (Communauté d'Agglomération du Puy en Velay)	21 751,00 €
<b>Les impôts et taxes représentent au total la somme de</b>	<b>160 674,00 €</b>

<b>Les dotations, participations et subventions</b>	
Dotation forfaitaire	79 650,00 €
Dotation solidarité rurale	26 655,00 €
Dotation aux élus locaux	2 962,00 €
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	5 000,00 €
Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitations	4 000,00 €
Autres participations	378,00 €
<b>Dotations, participations et subventions représentent au total la somme de</b>	<b>118 645,00 €</b>

<b>Autre produit de gestion courante</b>	
Revenus des immeubles (loyers)	36 700,00 €

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 355 149,69 €**



# Investissement

## 1°) Les principales dépenses d'investissement (liste non exhaustive)

Enfouissement réseaux secs et assainissement Sembadel gare	8 785,26 €
Réalisation document d'urbanisme (carte communale partielle)	20 000,00 €
Matériel et outillage d'incendie (borne)	5 000,00 €
Aménagement atelier technique	25 000,00 €
Remboursement prêt relai	40 000,00 €
Remboursement Emprunt Capital	20 600,00 €
Voirie communale	35 000,00 €
Bâtiments communaux	5 000,00 €
Rénovation éclairage public	10 450,00 €
Réfection toiture ancien couvent	100 000,00 €
Aménagement de la cour de l'école	17 000,00 €
Desserte forestière (la Souchère/Peygut/Champvieille)	105 440,00 €

**TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 436 676,26 €**

## 2°) Les recettes d'investissement (liste non exhaustive)

Subventions d'équipements	132 144,00 €
FCTVA (Fonds de compensation pour la TVA)	9 600,00 €
Virement à l'investissement de la section de fonctionnement	43 500,00 €
Excédent fonctionnement capitalisé	113 611,26 €
Emprunt	105 000,00 €

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 436 676,26 €**



Année 2018 : le budget est équilibré

Section de fonctionnement : dépenses = 355 149,69 € recettes = 355 149,69 €

Section d'investissement : dépenses = 436 676,26 € recettes = 436 676,26 €

# LES TRAVAUX PRÉVUS EN 2018 À COURT ET MOYEN TERME



La rénovation du parc de l'éclairage public par des ampoules LED, plus économes, sera entreprise en septembre 2018 et sera financée à 80 % par l'État, l'Europe et le Syndicat des énergies 43. Celui-ci demande de vérifier l'utilité de chaque point lumineux.

La toiture du couvent sera refaite par l'entreprise Jouvhomme courant juin 2018. Elle sera financée à hauteur de 50 % par la Région et le Département.



## **Atelier communal**

Le nouvel atelier de l'employé communal mutualisé avec Sembadel sera fonctionnel en fin d'année 2018. Il est financé par les aides de l'État, du Département, de la Région, (à hauteur de 70 %), les 30 % restant seront financées par un cofinancement des communes à parts égales.

## EMPLACEMENT DES POUBELLES

Un recensement des points de collectes des ordures ménagères a été effectué soit 67 actuellement. Afin de préserver l'image des lieux, (poubelles renversées...) des points de collectes aménagés seront réalisés dans chaque hameau.



## Accessibilité des bâtiments publics

La première tranche des travaux pour l'accessibilité des bâtiments communaux va commencer par le goudronnage de la cour de l'école. Cet aménagement permettra aux personnes à mobilité réduite de se rendre aisément à la salle des fêtes. Ce programme sera conduit sur 6 ans pour rendre accessible les bâtiments, l'école, la mairie et l'église.



## Desserte forestière

Une piste forestière et des aires de dépôts vont être entrepris dans le massif du bois noir et de Peygut. Cet investissement est financé à 80 % par des aides régionales et européennes. La Mairie apporte les 20 % restant.



## RÉHABILITATION DE L'ANCIEN COUVENT *prévu en 2019*

Ce projet a fait l'objet de nombreuses discussions en commission d'urbanisme et en conseil municipal, sur les propositions de l'architecte Mme Noëlle MARGOT de Retournac. L'option retenue comprendra 7 appartements (1 T5, 2 T4 duplex, 2 T3, 2 T2, la rénovation de la chapelle en salle d'expo, 3 garages + chaufferie). La constitution des dossiers administratifs est en cours ainsi que la recherche de financements. En cas d'obtention de financements suffisants, la 1<sup>ère</sup> tranche pourrait démarrer courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

## CARTE COMMUNALE *prévu en 2019*

Le conseil a opté pour l'élaboration d'une carte communale partielle afin de se doter d'une zone économique et à urbaniser, l'étude en cours a été confiée au cabinet RÉALITES de ROANNE. Le périmètre d'étude est situé sur la partie centrale de la commune. Il inclut le bourg, le village de Chamborne et le haut de la Soucheyre.

## ADRESSAGE *prévu en 2019*

L'opération consiste à adresser et dénommer les rues de la commune ainsi que numéroter les habitations. Cet adressage servira dans le futur pour l'installation de la fibre pour une desserte numérique plus rapide. Ce travail devrait débuter à l'automne 2018.

# SORTIE VÉLO POUR LES ÉCOLIERS

La classe de CE2-CM1-CM2 a participé au "P'tit tour à vélo", les 28 et 29 mai 2018.



**Le** premier jour, départ de Félines en direction Saint Paulien, avec un arrêt à la maison du Mont Bar pour un temps d'animation autour du volcanisme et de l'historique du site par Monsieur le maire Gilbert Meyssonier.

**Un** accueil à l'école de Céaux d'Allègre pour le pique-nique de midi, et une arrivée au centre d'hébergement de Saint Paulien pour passer la nuit, pour les repas du soir et du matin.

**Le** deuxième jour, départ de Saint Paulien en direction du Puy en Velay, Place du Breuil en passant par Polignac. Arrivée sur place à midi. Après-midi ateliers autour de l'entretien du vélo et sur "apprendre à porter secours".

**Cette** manifestation a été organisée par l'USEP et l'Inspection Académique avec différents partenaires.

**Tous** les enfants ont participé à ce «P'tit tour à vélo». Ils garderont un bon souvenir de cette escapade.

**Merci** à l'APE pour le financement et aux accompagnateurs André Bussac, André Mathieu, Olivier Forestier, Dominique Ombré en VTT mais aussi à Nicole et Aline pour le véhicule accompagnateur.

# ADMR LA CHAISE-DIEU

L'association ADMR de La Chaise Dieu dispose de **17 salariés d'intervention** (aides à domicile et auxiliaires de vie) et de **personnel administratif (0.70 équivalents temps plein)** pour permettre la réalisation de prestations de d'aide à la vie quotidienne et d'aide à la personne.

L'association intervient sur **10 communes** : Berbezit, Bonneval, Cistrières, Connangles, Félines, La Chaise Dieu, La Chapelle Bertin, Malvières, Saint Pal de Senouire et Sembadel. Elle a accompagné **125 bénéficiaires** au cours de l'année 2017.

Les interventions de l'ADMR permettent le maintien à domicile des personnes âgées, de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, d'apporter des prestations aux actifs et aux familles, de répondre aux besoins de garde d'enfants et d'aide aux devoirs.

## Activités d'aide à la vie quotidienne :

- ☐ Aide à la réalisation de l'entretien courant de la maison
- ☐ Assister la personne dans ses démarches administratives
- ☐ Accompagner la personne dans ses sorties
- ☐ L'aider dans les actes essentiels de sa vie quotidienne : courses, préparation repas...

## Activités d'aide à la personne :

- ☐ Aide aux actes essentiels de la vie : toilette, habillage, prise des repas
- ☐ Accompagne la personne dans sa vie sociale
- ☐ Assurer l'entretien du domicile de la personne aidée
- ☐ Veille à l'évolution de la personne

Sa dernière Assemblée Générale a eu lieu le 02/06/18. Elle a été l'occasion pour sa Présidente, Lucienne Pereira, de rappeler que **l'association recherche des bénévoles** désireux d'apporter leur compétences. Être bénévole à l'ADMR c'est rejoindre une équipe locale qui chaque jour, au plus près de ses habitants, agit sur le terrain, accompagne, crée du lien social et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.

**Les principales missions des bénévoles** sont les suivantes :

- **Répondre aux demandes des personnes et assurer le suivi des prestations** (proposer les services de l'ADMR, visites à domicile, accueil, évaluation des besoins, suivi des interventions, déploiement de la téléassistance, ...)
- **Faire vivre et promouvoir l'association** (organisation de temps forts, vie associative, représentation, gestion financière, démarche qualité, communication locale, ...)

Le manque d'accessibilité des locaux de l'association menaçait le maintien de son activité. Aussi, l'association envisage, avec le concours des communes concernées, la réalisation de travaux d'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment qu'elle occupe actuellement et mis à disposition par la commune de la Chaise Dieu.

## Pour tout renseignement complémentaire :

04 71 00 03 26

[info.lachaisedieu@fede43.admr.org](mailto:info.lachaisedieu@fede43.admr.org)

Place du 43160 La Chaise Dieu

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h



# OUVERTURE DU FESTIVAL DE LA CHAISE-DIEU

En ouverture du Festival, la route départementale 906, qui relie Ambert au Puy-en-Velay, en passant par La Chaise-Dieu, sera animée par des étapes musicales. Ces sérénades itinérantes s'inscrivent désormais comme un rituel très attendu du grand public.



Venez nombreux profiter d'une  
halte musicale  
sur le parvis de l'église  
de Félines

**le samedi 18 août 2018 à 17 H**

**Une « Sérénade » sera  
interprétée par un  
ensemble d'instruments à  
vent.**



**Samedi 8 septembre Sembadel (43)**

- Exposition et démonstration de matériel forestier
- Sculpteur sur bois.
- Grimpeur / Élagueur.
- Jeux en bois et accro-branche.

- Épreuves forestières : concours d'abattage manuel, challenges...
- Repas des produits du terroir à midi et paella géante en soirée suivie d'un grand bal.

Plus de  
**150**  
professionnels  
présents !

# Festi' Forêt

Retrouvez l'actualité de Festi' Forêt sur Facebook et Youtube

Agglo le PUY en VELAY

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Haute-Loire LE DÉPARTEMENT

LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**Entrée gratuite**  
Parking : 2 € par voiture

Le nouveau  
musée Crozatier  
ouvre ses portes  
le 17 juillet

**Avec l'Agglo,  
faites le plein  
d'énergies  
tout l'été !**

**Puy de Lumières 2**

Jusqu'au 30 septembre à la tombée de la nuit, retrouvez tous les soirs un spectacle de projections et de lumières sur ses monuments emblématiques :

- Cathédrale Notre-Dame du Puy
- Le Rocher Saint-Michel d'Aiguilhe
- Le Théâtre
- L'Hôtel de Ville
- La Chapelle Saint-Alexis
- Le Musée Crozatier
- La Médiathèque de Brives-Charensac
- Le Vieux-Pont sur la Loire à Brives-Charensac

*Avec Vélo-en-Velay,  
où je veux je vais !*

Location à la semaine (1 €/jour),  
réservée aux habitants  
de la Communauté d'agglomération.



Agglo le PUY en VELAY

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
CROISSANCE VERTE  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

7  
vélo-en  
velay

**Nouveau !**  
Location de vélos électriques



Artisans,  
commerçants,  
vous êtes installés  
sur l'une des  
73 communes  
de l'Agglomération  
du Puy-en-velay  
bénéficiez jusqu'à  
**40 % d'aides !**



## Votre entreprise s'adresse majoritairement à une clientèle de particuliers

Vous souhaitez moderniser votre entreprise, rénover, sécuriser, rendre accessible votre local ou votre vitrine, investir dans du matériel professionnel plus performant...

Votre projet de création ou de développement peut-être soutenu sous réserve de respecter l'ensemble des critères d'éligibilité (location du projet, chiffre d'affaires)

**Renseignez-vous : CCI 04 71 09 90 00 - CMA 04 71 02 34 56**



### »»» Entreprises éligibles à ce dispositif

- Les entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers.
- Les entreprises commerciales et de services, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés.

### »»» Grâce à cette aide ils ont franchi le pas

- **Un menuisier** : une machine à commande numérique.
- **Un coiffeur** : l'agencement et la rénovation du salon.
- **Un maçon** : une machine pour la projection de béton de chanvre.
- **Un restaurateur** : l'équipement de restauration et mobiliers.
- **Un bijoutier** : les vitrines.
- **Un libraire** : un store banne, des travaux de sécurisation.

»»» Subventions jusqu'à 40% pour 2 500 € à 75 000 € HT d'investissement (Agglo, Région, État, Leader).

**La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay vous accompagne dans tous vos projets**

# ÉTAT CIVIL 2017



## Naissances

**BOULANGER** Émile Gaëtan Roger né le 5 octobre 2017

**ACHARD** Olivia née le 29 novembre 2017



## Transcriptions de décès

**GIRARD** René Henri le 9 janvier 2017

**GAUTHIER** Raymond Ernest le 25 février 2017

**VALENTIN** Clotilde Alexandrine née DOSMOND le 9 août 2017

**LEBOEUF** Annick Germaine née MATEO le 3 novembre 2017

**PASCAL** Marie Thérèse née RAYMOND le 7 décembre 2017

# Que nous prépare le comité d'animation ?

## Programme de la journée

- 7h : Vide-grenier  
(interdit aux professionnels)
- 8h : Inscription randonnées, courses, repas
- 9h : Départ course nature (22km)
- 9h15 : Départ randonnée pédestre  
(22km sur le parcours du Trail)
- 9h30 : Départ randonnée pédestre  
(11km sous les frais ombrages)
- 9h45 : Départ du Tour du Coudert  
Parcours enfants (nés en 2007 et après)  
sans classement ni chronométrage
- 10h : Départ de la course  
Les Sources de la Borne :  
11km et ... 3 sauts au-dessus de la Borne  
et la Chamalière
- 12h : Remise des récompenses
- 12h30 : Repas en plein air au menu :  
jambon braisé
- 14h : Inscription pétanque
- 15h : Début du concours de pétanque  
Droit au but pour 6€ par joueur
- 17h : Retransmission de la Finale de  
La Coupe du Monde de Football

La fête d'été aura lieu le 15 juillet (brocante, course, trail, pétanque)

[www.lesourcesdelaborne.com](http://www.lesourcesdelaborne.com)

La soirée théâtre avec la troupe « la Bolène » aura lieu le 3 août

La fête patronale se déroulera les 14/15 et 16 septembre





# Festi' Forêt

Découverte des métiers  
Démonstrations  
d'engins forestiers  
Stands professionnels  
Concours forestiers  
Expositions de matériels  
Ateliers pour enfants  
Accro-branches  
Sculptures sur bois  
Repas du terroir  
Buvette / Bal  
Et plein de surprises...

Entrée gratuite - Parking : 2€ par voiture

Samedi  
**8**  
septembre

# Sembadel<sup>(43)</sup>

Découvrez l'univers de la filière bois  
à travers de nombreuses animations!

La Mairie est ouverte les mercredis de 9 h à 12 h et les samedis de 10 h à 12 h.

La Mairie - le bourg - 43160  
Félines  
Tél : 04 71 00 90 64  
mairie.felines43@orange.fr

### **HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES DU SICTOM DES MONTS DU FOREZ**

Périodes : **ETE** : Du 01/04 au 31/10 – **HIVER** : Du 01/11 au 31/03  
**ETE et HIVER** : toute l'année

**Jours Fériés : Les déchetteries sont fermées**

**2018**

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>ALLEGRE</b> 04-71-00-76-33		14h - 17h		9h - 12h
<b>CRAPONNE/ARZON</b> 04-71-03-37-15	<u>14h - 18h</u> 14h - 17h	9h - 12h	<u>14h - 18h</u> 14h - 17h	14h - 17h
<b>LA CHAISE-DIEU</b>			9h - 12h	<u>14h – 16h le dernier samedi du mois et en juillet et août 2018 : les 28/07, 11/08 et 25/08</u>
<b>ST PAL DE CHALENCON</b>			14h - 17h	<u>14h – 16h le premier samedi du mois et en juillet et août 2018 : les 07/07, 21/07, 04/08 et 18/08</u>
<b>ST PAULIEN</b>	9h - 12h	14h - 17h		9h - 12h

Bulletin Municipal	5 <sup>ème</sup> édition – juillet 2018
Comité de rédaction	Commission Communication
Mise en page/Photos	Véronique PIERRET
Impression	Imprimerie Jeanne d'Arc – Le Puy en Velay
Tirages	210 exemplaires